



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fermage

Question écrite n° 10843

Texte de la question

M. Bernard Coulon appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les effets de la législation actuelle concernant les baux ruraux. Les contraintes disproportionnées qui pesent actuellement sur les propriétaires fonciers découragent en effet trop souvent ces derniers d'affermier leurs terres. Les conséquences sont nombreuses et lourdes : insatisfaction des propriétaires fonciers privés de revenus, prolifération des friches, augmentation des charges d'investissement pour les agriculteurs qui, s'ils ne peuvent louer, n'ont plus que la solution d'acheter. Dans ces circonstances, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour parvenir à une répartition plus équilibrée des obligations entre bailleurs et preneurs.

Données clés

Auteur : [M. Coulon Bernard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10843

Rubrique : Baux ruraux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 557